

Notice explicative pour la pré-inscription de votre enfant à la Maison de la Petite Enfance de la Communauté de Communes du Pays Créçois

La pré-inscription n'est possible que si la famille n'est pas en situation d'impayés vis-à-vis de la Communauté.

Les inscriptions sont enregistrées tout au long de l'année. Elles sont étudiées lors des commissions d'admission avant la rentrée de septembre.

Les commissions se déroulent courant avril et un courrier est adressé à chaque famille.

Pour les demandes d'accueil occasionnel, les inscriptions sont enregistrées de la même façon.

La fiche de pré inscription vaut engagement de votre part.

La dossier d'inscription doit être déposée directement à la structure multi accueil en prenant rendez vous avec la directrice au 01.64.63.43.60:

- ➔ Un justificatif du lieu de domicile : copie de facture de moins de 3 mois par exemple,
- ➔ Un justificatif de l'employeur de chaque parent qui travaille ou une fiche de paye
 - Dans le cas où vous seriez étudiant, copie de la carte étudiant,
 - Dans le cas où vous seriez au chômage, attestation de l'Assedic
 - Dans le cas où vous seriez en congé parental, justificatif CAF
- ➔ Avis d'imposition: le dernier en votre possession.
- ➔ Justificatif CAF pour les bénéficiaires du RSA.

Si votre enfant est retenu :

Vous serez avisé par courrier, au plus tard courant mai.

Vous serez reçus par la Directrice de la structure multi accueil avec qui vous verrez toutes les modalités pratiques. Vous signerez un contrat engageant la Communauté à recevoir votre enfant, conformément à vos vœux et vous engageant financièrement.